

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
30 Juin 2017

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 29

OBJET :

**2. TRANSPORTS
COLLECTIFS POUR LES
ECOLES ET LE CENTRE
DE LOISIRS.
GROUPEMENT DE
COMMANDE AVEC LE
CCAS. SIGNATURE
D'UNE CONVENTION.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/07/2017

Reçu en préfecture le 13/07/2017

Affiché le

13/07/17
ID : 059-21904004-20170706-13072017D02_LN-DE

L'an deux mil-dix-sept, le Six JUILLET à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie Adjointes – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – Mme DUMONT Catherine – Mme ADONEL Louise Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : M. DIDELOT Bernard – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. MABRIEZ Philippe – Mme BOUVET Margaret – M. MILLE Cédric – M. PARENT Jacques – Mme DI PENTA Anna **donnant délégations respectives** à M. KUJAWA Philippe – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DUYCK Joël – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc.

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre d'une mutualisation des besoins et afin de rationaliser les dépenses publiques, la commune de Merville et le Centre Communal d'Action Sociale ont décidé de créer un groupement de commandes commun pour le transport collectif des écoles et le centre de loisirs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8 concernant les groupements de commandes,

Considérant que la constitution du groupement de commandes et son fonctionnement est formalisée par une convention annexée à la présente délibération.

La commune de Merville assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

À ce titre, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la constitution de ce groupement de commandes auxquels participeront la commune de Merville et le Centre Communal d'Action Sociale, pour le transport collectif des écoles et le centre de loisirs ;
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes et autoriser le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant ;
- D'autoriser la signature par le maire du marché à intervenir, après attribution par la commission d'achat ;
- D'imputer les dépenses correspondantes à la commune au budget primitif.

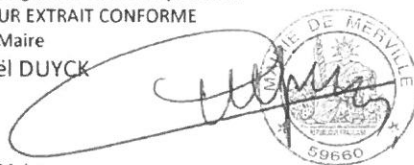
Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.